

*Membres du personnel enseignant des écoles primaires
proprement dites publiques qui jouissaient de logements.*

	INSTITU- TEURS.	INSTITUTRICES		TOTAUX.
		laïques.	religieuses.	
1 ^{er} arrondissement	14	7	27	48
2 ^e »	31	24	12	67
3 ^e »	26	16	33	75
4 ^e »	30	14	12	56
5 ^e »	38	10	16	64
6 ^e »	30	25	23	78
TOTAUX..	169	96	123	388

Ces 388 membres du personnel occupaient 308 logements, savoir :

les 169 instituteurs	169 logements,
les 96 institutrices laïques	94 »
les 123 institutrices religieuses	45 »
<u>388 membres.</u>	<u>308 logements.</u>

Le tableau suivant divise les logements par rapport au nombre de pièces qu'ils comprenaient :